



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/59

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 15 juillet 2013

L'an deux mille treize et le quinze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 08 juillet 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10
votants : 10*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – TESTON – CROZIER – AUZAS – BEUGNET – CORNET – HILAIRE – JOLLIVET – VERNET – VOLLE.

Excusés :

Absents : M. BOUAZZA – DELAUZUN – FIALON – SALA.

M André VOLLE a été élu secrétaire.

Objet : Règlement intérieur de la cantine scolaire des écoles primaire et maternelle publiques de la commune, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les conditions d'utilisation et les modalités d'organisation de la cantine scolaire comme indiqué dans le document annexé à la présente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire des écoles primaire et maternelle publiques tel qu'il est annexé à la présente délibération.

.../...

- Précise qu'il rentrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2013.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 15 juillet 2013.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 16 juillet 2013.
LE MAIRE
Pierre MAURIN

17 JUL. 2013
ALBA LA ROMAINE
LA PRÉFECTURE LE